



GARDERIE 2011-2012

Chaque famille est priée de compléter et renvoyer ce formulaire avec le contrat de réinscription. Si vous choisissez une option annuelle, celle-ci sera ajoutée à votre facture de scolarité et soumise au même plan de paiement.

OPTION A: Utilisation annuelle illimitée de 15h30 à 18h tous les jours. \$1,500 par an (environ \$3.50 de l'heure).

OPTION B: Utilisation annuelle illimitée de 15h30 à 17h tous les jours. \$1,000 par an (environ \$3.90 de l'heure). Toute utilisation au-delà de 17h00 est facturée au tarif de \$15 de l'heure par tranche de ½ heure. Une facture trimestrielle sera adressée récapitulant tout usage complémentaire.

Utilisation exceptionnelle: Le Lycée est conscient du fait qu'une famille non inscrite puisse avoir un besoin exceptionnel des services de garderie. Dans ce cas, le tarif est de \$15 de l'heure, par tranche de ½ heure. L'utilisation de la garderie avant une activité extrascolaire est facturée à \$10 de l'heure, par tranche de ½ heure. Une facture trimestrielle sera adressée récapitulant tout usage.

Si vous venez chercher votre enfant **après 18h00**, une amende de **\$5 par minute** sera facturée. Veuillez noter que les enfants sont sous la responsabilité **exclusive** de leurs parents après 18h00, heure à laquelle l'école ferme et le personnel n'est plus en service.

FICHE DE GARDERIE POUR L'ANNÉE 2011-2012
(à renvoyer impérativement avec le contrat et dépôt de votre (vos) enfant(s))

Veillez encercler votre choix d'option ou décliner l'inscription pour chaque élève.

Nom et prénom de l'enfant	Classe	Campus	Inscription annuelle	Option
			Oui / Non	A / B
			Oui / Non	A / B
			Oui / Non	A / B

Tout changement dans le choix de garderie ne pourra être accepté après le 30 septembre 2011.

J'ai pris connaissance du fait que sans inscription préalable à l'année, la garderie coûte \$15 de l'heure, ou \$10 de l'heure immédiatement avant une activité, et est facturée par tranche minimum d'une ½ heure.

Nom des parents/responsables légaux

Signature

Date